

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

22 mai 2012

### SOMMAIRE

<b>Acmar Financial Luxembourg S.A.</b> .....	<b>60528</b>	<b>Langerheights S.A.</b> .....	<b>60527</b>
<b>Acuzahara (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>60482</b>	<b>Lindley S.à r.l.</b> .....	<b>60524</b>
<b>Almasa S.A., SPF</b> .....	<b>60488</b>	<b>LS Patrimoine S.C.A.</b> .....	<b>60483</b>
<b>Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.</b> ....	<b>60524</b>	<b>LUXFER - Industrieballenbau S.A.</b> .....	<b>60489</b>
<b>Blamar S.A.</b> .....	<b>60485</b>	<b>Movilliat Construction S.A.</b> .....	<b>60485</b>
<b>BoN Finance S.A.</b> .....	<b>60502</b>	<b>Prime Invest I</b> .....	<b>60487</b>
<b>Build International Company S.à r.l.</b> ....	<b>60524</b>	<b>Ribeauvillé Investments S.A.</b> .....	<b>60487</b>
<b>CAOG S.à r.l.</b> .....	<b>60489</b>	<b>Richards-Stark S.A.</b> .....	<b>60524</b>
<b>Cara S.A.</b> .....	<b>60484</b>	<b>RT3 S.A.</b> .....	<b>60484</b>
<b>Cattleya Investments</b> .....	<b>60486</b>	<b>Sceptis Limited</b> .....	<b>60525</b>
<b>CoCon S.à r.l.</b> .....	<b>60525</b>	<b>SEB Prime Solutions</b> .....	<b>60526</b>
<b>Companhia Global de Imóveis</b> .....	<b>60513</b>	<b>Sirio Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>60526</b>
<b>E.N.A. Consulting S.A.</b> .....	<b>60483</b>	<b>SpotRTM 1</b> .....	<b>60525</b>
<b>E.R.M. Consulting S.A.</b> .....	<b>60482</b>	<b>S&amp;S Fonder</b> .....	<b>60525</b>
<b>Escalette Investissements S.A., SPF</b> .....	<b>60483</b>	<b>Sunpharma Europe</b> .....	<b>60528</b>
<b>European Financial Company</b> .....	<b>60485</b>	<b>Systematic Capital Investment Funds</b> ...	<b>60526</b>
<b>Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.</b> .....	<b>60486</b>	<b>True Global Ventures S.A.</b> .....	<b>60528</b>
<b>Global Brands S.A.</b> .....	<b>60486</b>	<b>Unirec S.A.</b> .....	<b>60488</b>
<b>IMMOBRA (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>60482</b>	<b>Vestigia</b> .....	<b>60488</b>
<b>INNCONA S.à.r.l. &amp; Cie. Cent Soixante- Cinquième (165.) S.e.c.s.</b> .....	<b>60526</b>	<b>Vivimus SPF S.A.</b> .....	<b>60484</b>
<b>International Holding EVS</b> .....	<b>60487</b>	<b>Willow No. 1 (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>60525</b>

**IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 31 mai 2012 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Report de la date de l'Assemblée au 31 mai 2012
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration .*

Référence de publication: 2012049586/657/18.

---

**Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 31 mai 2012 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Report de la date de l'Assemblée au 31 mai 2012
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
7. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2012049587/657/20.

---

**E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
3. Décharge aux organes de la société;
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012050692/16.

---

**Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le jeudi 19 avril 2012 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra vendredi 8 juin 2012 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012050617/755/17.

---

**E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
3. Décharge aux organes de la société;
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012051799/16.

---

**LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

Mesdames et Messieurs les Associés sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des Associés, représentée par son associé commandité LS MANAGEMENT S.A., qui se tiendra le vendredi 1 juin 2012 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de l'Associé Commandité, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner à l'Associé Commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du Commissaire aux Comptes et fixation de ses émoluments.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les associés sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*L'associé Commandité.*

Référence de publication: 2012053626/755/20.

---

**Vivimus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *31 mai 2012* à 11h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012052412/1031/15.

---

**RT3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.676.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012052410/10/18.

---

**Cara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2012* à 09.30 heures au siège social, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012054781/755/20.

---

**Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *04 juin 2012* à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2011
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012052732/2319/17.

---

**EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *1<sup>er</sup> juin 2012* à 16.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012053621/755/19.

---

**Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *1<sup>er</sup> juin 2012* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012054780/755/18.

---

**Cattleya Investments, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 1. Juni 2012 um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Berichtes des Liquidatores.
2. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012054782/534/14.

**Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1<sup>er</sup> juin 2012 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054783/534/16.

**Global Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on 1st June 2012 at 1 pm (CENTRAL EUROPEAN TIME) at the registered office: 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

We invite our shareholders to attend the Annual General Meeting of the shareholders of the GLOBAL BRANDS S.A. ("the Company") at the time and place noted above with the following agenda:

*Agenda:*

1. Convening formalities
2. To receive and consider the report of the Board of Directors and the statutory annual accounts for the year ended December 31, 2011.
3. To receive and consider the report of the independent auditor of the company on the statutory annual accounts for the year ended December 31, 2011.
4. To approve and adopt the annual accounts for the year ended December 31, 2011.
5. Continuation of the activities of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915, as subsequently modified.
6. Discharge to the Directors for and in connection with their duties as directors of the Company during the financial year ended December 31, 2011.
7. Re-election and renewal of the mandates and of the following persons as members of the Board of Directors:
  - Bruce Vandenberg
  - Simon Bentley
8. Appointment of a new Director:

- Fiona Kinghorn
9. Authority to the Remuneration Committee to fix the remuneration of the Directors.
  10. Discharge to the independent auditor in connection with its duties during the financial year ended December 31, 2011.
  11. Re-election and renewal of the mandate of the independent auditor, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
  12. Authorize the Board of Directors to fix the remuneration of the independent auditor.
  13. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012055417/755/34.

---

**International Holding EVS, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le *1<sup>er</sup> juin 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Divers.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2012054789/534/13.

---

**Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *1<sup>st</sup> June 2012* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts as at 31 December 2010 and 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010 and on 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012054796/534/18.

---

**Ribeauvillé Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *1<sup>st</sup> June 2012* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of august 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.

5. Elections.
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012054797/534/18.

---

**Vestigia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *1<sup>st</sup> June 2012* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts as 31 December 2010 and 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010 and 31 December 2011.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012054798/534/18.

---

**Almasa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *31 mai 2012* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations Statutaires
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012055414/795/17.

---

**Unirec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *31 mai 2012* à 11:45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012055421/795/15.

---



**LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 31, 2012* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012055418/795/17.

**CAOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.988.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Johannes Theodorus Maria VERSCHUREN, having his residential address at Aguada Anchorage B42, Sinquerim, Goa 403515, India (the "Sole Shareholder").

The appearing party requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole member of CAOG Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 93627 and having its place of effective management at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Commercial Register in the Netherlands under number 815980218 (the "Company").

II. That the 18,000 (eighteen thousand) issued shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken in the Netherlands dated 12 January 2012 and 12 March 2012, resolving, inter alia, to transfer the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the effective place of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company with effect as of the date of the present deed;
4. Approval of the restatement of the Memorandum of Association of the Company with effective date as of the date of the present deed;
5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
6. Reclassification of Mr Johannes Theodorus Maria Verschuren as category A manager of the Company with effect as of the date of the present deed;
7. Acknowledgment of the resignation of the directors of the Company with effect as of the date of the present deed;
8. Approval of the appointment with effect as of the date of the present deed of (i) Mr. Gérard Birchen and (ii) Mr. Frank Pletsch as category B managers of the Company; and

## 9. Miscellaneous.

### IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current Memorandum of Association of the Company dated 31 May 2006;
- ii) A copy of the extract from the Commercial Register in the Netherlands relating to the Company dated 8 March 2012;
- iii) A copy of the commercial excerpt from the Jersey Financial Services Commission Companies Registry relating to the Company dated 9 February 2012;
- iv) A copy of the executed minutes of a meeting of the directors of the Company held in the Netherlands on 12 January 2012;
- v) A copy of the executed minutes of a meeting of the directors of the Company held in the Netherlands on 12 March 2012;
- vi) A copy of the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken in the Netherlands dated 12 January 2012;
- vii) A copy of the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken in the Netherlands dated 12 March 2012;
- viii) An interim balance sheet of the Company dated 16 March 2012; and
- ix) A statement of value dated 22 March 2012.

All the above mentioned documents having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

#### *First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

#### *Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken in the Netherlands dated 12 January 2012 and 12 March 2012, resolving inter alia to transfer the registered office from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the effective place of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Transfer and Continuance”).

The Sole Shareholder confirms that the registered office and the central administration of the Company shall be located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date of the present deed.

#### *Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves that the Company, currently incorporated as a Jersey company and with effective place of management in the Netherlands, adopts the form of a Luxembourg “société à responsabilité limitée” to be continued in the Grand Duchy of Luxembourg. As a result of the Transfer and Continuance, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as of the date of the present deed.

#### *Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the Memorandum of Association of the Company in order to make them complying with those of a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, as set out below:

### **“Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

**Art. 2.** The Company’s name is “CAOG S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 18,000 (eighteen thousand Euros), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.”

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

#### *Fifth resolution:*

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from the interim balance sheet, and supporting statement of value referred to under items viii) and ix) above, which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed *in varietur* by the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the amount of its share capital being EUR 18,000 (eighteen thousand Euros).

*Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to reclassify Mr. Johannes Theodorus Maria VERSCHUREN, company director, born on 28 June 1953 in Heumen, The Netherlands, as category A manager of the Company with effect as of the date of the present deed and for an undetermined period.

*Seventh resolution:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons as directors of the Company as of the date of the present deed:

- Jana KAPLANOVA, with personal address at Johannes Verhulststraat 46II, 1071 MG Amsterdam, The Netherlands; and

- Suzanne HOOGSTRATE-RÖELL, with personal address at Graaf Aelbrechtlaan 11, 1181 SP Amstelveen, The Netherlands,

and to grant them full discharge for the performance of their mandate as directors of the Company as from their appointment until the date hereof.

*Eighth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of the following persons as B managers of the Company as of the date of the present deed and for an undetermined duration:

- Mr. Gérard BIRCHEN, private employee, born in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 13 December 1961, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Frank PLETSCHE, private employee, born in Trier, Germany on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

According to article 12 of the Articles: "The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing party, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

Johannes Theodorus Maria VERSCHUREN, ayant son adresse résidentielle sise au Aguada Anchorage B42, Sinquerim, Goa 403515, Inde (l' "Associé Unique").

La partie comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est le seul associé de CAOG Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX et enregistrée auprès du «Jersey Financial Services Commission Companies Registry» sous le numéro 93627 et ayant son administration centrale à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 815980218 (la «Société»).

II. Que les 18.000 (dix-huit mille) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reconnaissance des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société adoptées aux Pays-Bas le 12 janvier 2012 et le 12 mars 2012 décidant, inter alia, de transférer le siège social de la Société de Jersey à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et l'administration centrale de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et de (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société avec effet à la date du présent acte;

4. Approbation de la refonte des statuts de la Société avec effet à la date du présent acte;

5. Confirmation de la description et de la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social de la Société souscrit et libéré;

6. Reclassement de M. Johannes Theodorus Maria Verschuren en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet à la date du présent acte;

7. Reconnaissance de la démission des administrateurs de la Société avec effet à la date du présent acte;

8. Approbation de la nomination avec effet à la date du présent acte de (i) M. Gérard Birchen et (ii) M. Frank Pletsch en qualité de gérants de catégorie B de la Société; et

9. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

i) Une copie des statuts actuels de la Société datés du 31 mai 2006;

ii) Une copie de l'extrait du Registre de Commerce des Pays-Bas relatif à la Société daté du 8 mars 2012;

iii) Une copie de l'extrait du «Jersey Financial Services Commission Companies Registry» relatif à la Société daté du 9 février 2012;

iv) Une copie du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue aux Pays-Bas le 12 janvier 2012;

v) Une copie du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue aux Pays-Bas le 12 mars 2012;

vi) Une copie des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises aux Pays-Bas le 12 janvier 2012;

vii) Une copie des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises aux Pays-Bas le 12 mars 2012;

viii) Un bilan intérimaire de la Société daté du 16 mars 2012; et

ix) Une déclaration de valeur datée du 22 mars 2012.

Tous les documents mentionnés ci-dessus signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de reconnaître et confirmer les résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises aux Pays-Bas datées du 12 janvier 2012 et du 12 mars 2012, décidant inter alia de transférer le siège social de la Société de Jersey à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et l'administration centrale de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert et la Continuation»).

L'Associé Unique confirme que le siège social et l'administration centrale de la Société seront situés au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide que la Société, actuellement constituée en tant que société à Jersey, et avec son administration centrale située aux Pays-Bas, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise afin de continuer au Grand-Duché de Luxembourg. En conséquence du Transfert et de la Continuation, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise à compter de la date du présent acte.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tels qu'exposés ci-dessous:



### «Dénomination - Objet - Siège social - Durées»

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est constituée une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société est «CAOG S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées») tout concours, prêt, avance ou garantie (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute personne intéressée par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans sa gestion. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux déclarations financières et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 18.000 EUR (dix-huit mille Euro) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel à sa participation.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne pourront être cédées entre vifs à des non associés à moins que des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en assemblée générale.

Pour le reste, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales trouveront à s'appliquer.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social représenté par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et «ad nutum», révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut périodiquement subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance nommera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix n'aura pas de voix prépondérante. Le président présidera chaque réunion du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cet effet. Il peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Une convocation à toute réunion du conseil de gérance sera donnée à chacun des gérants au 2 moins (deux) jours avant la date prévue pour cette réunion sauf en cas d'urgence, laquelle devra alors être précisée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication similaire.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou autre moyen électronique de communication un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes à la réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance seront transcrites par un procès-verbal, signé par le président ou conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent être soit documentées dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, courrier électronique, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale sera tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à la date spécifiée dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Des convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour seront faites conformément à la Loi et seront adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant la tenue de l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'/les associé(s) et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société ensemble ses dettes et passifs avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) qui peut(vent) ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprise agréés tenue par la commission de surveillance sur le secteur financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leurs participations dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale..

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés, avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

#### *Cinquième résolution:*

L'Associé Unique prend note que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résulte d'un bilan intermédiaire appuyé par une déclaration de valeur mentionnés aux points viii) et ix) ci-dessus, qui ont été produits devant le notaire à la date en-tête des présentes.

Une copie du bilan intermédiaire, signée ne varietur par l'Associé Unique et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique déclare que tout l'actif et le passif de la Société, sans limitation, demeurent la propriété dans leur entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenue de tout le passif et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale de l'actif et du passif de la Société est au moins égale au montant de son capital social soit 18.000 EUR (dix-huit mille Euro).

#### *Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de reclasser M. Johannes Theodorus Maria VERSCHUREN, directeur de sociétés, né le 28 juin 1953 à Heumen, Pays-Bas, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet à la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

#### *Septième résolution:*

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission des personnes suivantes en tant qu'administratrices de la Société avec effet à la date du présent acte:

- Jana KAPLANOVA, avec adresse privée sise à Johannes Verhulststraat 46-II, 1071 MG Amsterdam, Pays-Bas; et
- Suzanne HOOGSTRATE-RÖELL, avec adresse privée sise à Graaf Aelbrechtlaan 11, 1181 SP Amstelveen, Pays-Bas, et de leur donner pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat d'administrateur de la Société depuis leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

#### *Huitième résolution:*

Les Associés décident d'approuver la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

- Mr. Gérard BIRCHEN, employé privé, né à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg le 13 décembre 1961, avec adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr. Frank PLETSCHE, employé privé, né à Trèves, Allemagne le 15 juillet 1974, avec adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des Statuts: «La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

#### *Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite personne signa avec nous, le Notaire, le présent acte original.

Signé: Verschuren, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/4005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012041920/686.

(120055716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

---

**BoN Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 167.986.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of March.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, having its registered office at Legis House, 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EG, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 1350, duly represented by its General Partnership, NEXT GP LIMITED, having its registered office at Legis House, 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EG, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 52145,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited company (*société anonyme*):

**Title I. Denomination, Registered office, Duration and Object**

**Art. 1. Form and Corporate name.**

1.1 There is hereby formed a public limited company (*société anonyme*) (the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies Law"), the law of March 22, 2004 on securitization as amended (the "Securitization Law"), and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "BoN Finance S.A.".

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors or to another municipality by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

2.3 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Object.**

4.1 The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as company in the context of any securitization transaction under the Securitization Law.

4.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind, loan assets and real estate property), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets. The method that will be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation.

4.3 The Company may in particular carry out the securitization of mortgage loans (together with any accessory rights and entitlements relating thereto, such as security interests and other forms of collateral, including mortgages), by way of acquisition of the title or assumption of risks relating thereto from the entities having granted such loans or entities having subsequently acquired them.

4.4 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(i) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word);

(ii) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the board of directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(iii) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

(iv) enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

(v) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, and provided such lending or such borrowing relates to securitization, transactions or to the enforcement of any of its rights under any receivable owned by it, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company to the extent related to the activities permitted above. The Company may hold bank accounts; and

(vi) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

4.5 The above-mentioned descriptions are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

## Title II. Capital and Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

### **Art. 6. Form of shares.**

6.1 The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2 Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

6.3 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

6.4 The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

**Art. 7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the board of directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

**Art. 8. Transfer of shares.** The shares are freely transferable. The transfer of bearer share shall be made by the mere delivery of the certificate.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 10. Repurchase of shares.** The Company may repurchase its own shares in compliance with the Companies Law.

## Title III. General meeting of shareholders

### **Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.**

11.1 In these Articles, any reference to annual general meeting of the shareholders or to meetings of the shareholders or to shareholders' meeting shall be reference to the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder.

11.2 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

11.3 It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

11.4 In the case of a sole shareholder, the sole shareholder owns all powers conferred to the shareholders' meeting. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

11.5 Except as otherwise required by the Companies Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

11.6 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priority indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Companies Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes of the shareholders present or represented.

11.7 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

11.8 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

11.9 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

11.10 Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

11.11 If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

11.12 The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Art. 12. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.**

12.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Other general meetings.** Other general meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 14. Convocation of general meetings.**

14.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the statutory approved auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.2 They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

14.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

14.4 Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting. Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 15. Vote.** Each share entitles its holder to one vote.



## Title IV. Management

### Art. 16. Board of directors.

16.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

16.2 In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

### Art. 17. Meetings of the board of directors.

17.1 The board of directors shall elect from among its members as chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

17.2 Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

17.3 The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors.

17.4 Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature. Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### Art. 18. Powers of the board of directors.

18.1 The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

18.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

18.3 The board of directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner and for such compensation as the board of directors deems appropriate.

### Art. 19. Creation of compartments.

19.1 In accordance with the Securitization Law, the board of directors is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

19.2 Subject to article 19.4 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

19.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the board of directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

19.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the board of directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

19.5 The board of directors or its delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

19.6 The liquidation of a compartment is decided by the board of directors.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company will be bound in any circumstances by (i) the sole signature of the sole director in the case of sole director, (ii) the joint signature of any two (2) directors or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board.

**Art. 21. Delegation of powers.**

21.1 The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

21.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 22. Litigation.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

**Title VI. Approved statutory auditor(s)****Art. 23. Appointment and Role.**

23.1 The accounts of the Company are audited by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the board of directors.

23.2 The approved statutory auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

23.3 The approved statutory auditor(s) is/are re-eligible.

**Title VII. Accounting year and Allocation of profits**

**Art. 24. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 25. Distribution of profits.**

25.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

25.2 The balance of the net profit may be distributed, in compliance with these Articles, to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company within a period not exceeding five (5) years, in accordance with the Securitization Law.

25.3 The board of directors may decide to pay interim dividend under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

**Title VIII. Dissolution and Liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

**Title IX. General provision**

**Art. 27. Applicable law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Companies Law and the Securitization Law.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 of December 2012.

The first Ordinary General Meeting shall be held in 2013.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the person appearing, acting by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder aforementioned to thirty one thousand shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred euro (€ 1,800.).

### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The person appearing, aforementioned, has taken the following resolutions:

- I. The address of the Company is established at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- II. The three following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as of 31 December 2012:
  1. Mr. Laurent GODINEAU, born on 17 June 1973 in Cholet (France), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  2. Ms. Anne-Laure COATES, born on 12 April 1981 in Cognac (France), residing at 4, chemin des fraisiers, L-1212 Grand Lancy, Switzerland; and
  3. Ms. Emilie SCHMITZ, born on 8 February 1982 in Metz (France), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

la société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, ayant son siège social à 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 1350, dûment représentée par son general partner, la société NEXT GP LIMITED, ayant son siège social à 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 52145,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représentée comme détaillé ci-avant a demandé au Notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution et les statuts d'une société anonyme comme suivant:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée et Objet**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la «Société»), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), la loi relative à la titrisation du 22 mars 2004 telle qu'amendée (la «Loi sur la Titrisation») ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BoN Finance S.A.»

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville.

2.2 Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration. Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché du Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, telle que prévue par la Loi sur les Sociétés.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le conseil d'administration.

2.4 La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet de conclure, d'exécuter et de servir comme société pour toute opération de titrisation régie par la Loi sur la Titrisation.

4.2 La Société peut participer à toute transaction dans laquelle elle acquière ou prend en charge directement ou indirectement ou à travers une autre entité ou synthétiquement, les risques liés à la détention ou la propriété de créances, d'avances et/ou d'autres biens ou actifs (y compris des titres de toute nature, des actifs de crédit et des biens immobiliers), meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, et/ou les risques liés aux passifs ou engagements de tiers ou inhérents à ou faisant partie des activités entreprises par des tiers. La Société peut supporter ou acquérir ces risques en acquérant, par tout moyen, des créances, des avances et/ou des actifs. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs titrisés sera stipulée dans la documentation de l'émission correspondante.

4.3 La Société peut en particulier procéder à la titrisation de prêts hypothécaires (ensemble avec tous droits accessoires y liés, tel que des sûretés et autre formes de garanties, incluant des hypothèques), par le biais de l'acquisition du titre de propriété ou l'acquisition des risques y liées des entités ayant accordé ces prêts ou des entités les ayant postérieurement acquis.

4.4 Nonobstant la généralité de ce qui précède, la Société peut en particulier:

(i) souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens le plus large du terme);

(ii) vendre, transmettre, céder, charger ou disposer autrement de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le conseil d'administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

(iii) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses actifs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et donner, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi sur la Titrisation, toute sorte de garanties et droits de sûreté, par le biais d'hypothèque, gage, charge, cession ou autres moyens sur les actifs et droits détenus par la Société;

(iv) conclure, signer, remettre et exécuter des swaps, des contrats à terme (futures et forwards), des opérations sur produits dérivés, des options, des opérations de pension, des opérations de prêt de titres et d'autres opérations comparables. De manière générale, la Société peut utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs aux investissements pour les besoins de leur gestion efficace, dont, notamment, les techniques et instruments destinés à les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et les autres risques;

(v) émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs de dette (incluant par le moyen d'intérêts participatifs) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société. La Société peut prêter de l'argent y compris le produit d'emprunts et/ou d'émission de titres, et dans la mesure où ce prêt ou cet emprunt est relatif à des transactions de titrisation ou l'exécution de ses droits sous toute créance détenue par la Société, ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société dans la limite des activités permises ci-dessus. La Société peut avoir des comptes bancaires; et

(vi) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi sur la Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre des risques (c'est-à-dire avant l'émission de quelconques valeurs mobilières ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à n'importe laquelle de ses valeurs mobilières ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

4.5 Les descriptions qui précèdent doivent être entendues dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux comprennent les opérations et accords conclus par la Société, sous réserve qu'ils ne sont pas contraires aux objets énumérés ci-dessous.

4.6 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet et qui sont capables de promouvoir son accomplissement et développement.

## **Titre II. Capital et Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement libérées.

**Art. 6. Forme des actions.**

6.1 Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2 L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

6.3 Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.4 Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Transfert des actions.** Les actions sont librement transmissibles. La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

**Art. 9. Indivisibilité des actions.** Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 10. Rachat d'actions.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en conformité avec la Loi sur les Sociétés.

### **Titre III. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Toute référence, faite dans les présents Statuts, à l'assemblée générale annuelle, à l'assemblée des actionnaires ou à l'assemblée générale, sera une référence à l'actionnaire unique dans la mesure où la Société ne compte qu'un seul actionnaire.

11.2 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

11.3 Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

11.4 En cas d'actionnaire unique, les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires seront attribués à l'actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique devront être inscrites dans des procès-verbaux.

11.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.6 Toutes les décisions qui visent à modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

11.7 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

11.8 Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

11.9 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

11.10 Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

11.11 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable. Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale qui ensuite nomme un secrétaire qui peut être actionnaire ou non. Les actionnaires nomment le scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

11.12 Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

**Art. 12. Place et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.**

12.1 L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

12.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 13. Autres assemblées générales.** Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

**Art. 14. Convocation des assemblées générales.**

14.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le réviseur d'entreprises agréé.

14.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

14.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

14.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour. Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 15. Vote.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre IV. Administration****Art. 16. Conseil d'administration.**

16.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Les administrateurs peuvent soit être des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

16.2 Si toutes les actions de la Société venaient à être détenues par un actionnaire unique, la Société pourrait être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

**Art. 17. Réunions du conseil d'administration.**

17.1 Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

17.2 Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Un administrateur peut être représenté par un autre membre du conseil d'administration et un membre du conseil d'administration peut représenter plusieurs administrateurs.

17.3 Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à majorité simple.

17.4 Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature. Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration.**

18.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

18.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les Statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

18.3 Le conseil d'administration est autorisé à transférer, à céder et à disposer des actifs de la Société d'une manière et pour un montant qu'il juge approprié.

#### **Art. 19. Création de compartiments.**

19.1 En conformité avec la Loi sur la Titrisation, le conseil d'administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

19.2 Sous réserve de l'article 19.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs de celui-ci ainsi que les créanciers qui ont une créance qui est née en connexion avec la création, la gestion ou la liquidation de ce compartiment.

19.3 Malgré ce qui précède, si, suite au rachat ou au remboursement en tout ou en partie des dettes de la Société attribuables à un compartiment et à l'acquittement en tout ou en partie des obligations de la Société envers ses créanciers dont les créances sont nées en connexion avec de telles dettes ou en connexion avec la création, la gestion ou la liquidation de ce compartiment, si il reste des actifs dans un tel compartiment, le conseil d'administration peut attribuer de tels actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

19.4 Les créances qui ne sont pas nées en relation avec la création, la gestion ou la liquidation d'un compartiment spécifique peuvent être payées sur le patrimoine générale de la Société ou peuvent être réparties par le conseil d'administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs de ces compartiments ou de toute autre manière qu'il juge approprié.

19.5 Le conseil d'administration ou ses représentants devront établir et maintenir une comptabilité séparée pour chaque compartiment de la Société.

19.6 La liquidation d'un compartiment est décidée par le conseil d'administration.

**Art. 20. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique, si la Société a un administrateur unique, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 21. Délégation de pouvoirs.**

21.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

21.2 Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 22. Contentieux.** Toute action judiciaire impliquant la Société soit comme demanderesse ou défenderesse est suivie au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cette fin.

### **Titre VI. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)**

#### **Art. 23. Nomination et Rôle.**

23.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par le conseil d'administration.

23.2 Le/les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

23.3 Le/les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligibles.

### **Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 25. Répartition des bénéfices.**

25.1 L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

25.2 Le solde du bénéfice net sera automatiquement distribué, dans les conditions posées par les Statuts, à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société dans une période maximale de cinq (5) ans conformément à la Loi sur la Titrisation.

25.3 Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

## **Titre VII. Dissolution et Liquidation**

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription - Payment*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'actionnaire unique aux trente et un mille (31.000) actions, pour une valeur totale d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Résolutions de l'actionnaire unique de la société*

Le comparant, préqualifié, mandataire de l'Actionnaire Unique représentant l'entière de son capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

II. Sont nommés en qualité d'administrateurs de la Société, les trois personnes suivantes, jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012:

1. Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

2. Anne-Laure COATES, née le 12 avril 1981 à Cognac (France), demeurant au 4, chemin des fraisiers, L-1212 Grand Lancy, Suisse; et

3. Emilie SCHMITZ, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2012. Relation: EAC/2012/3899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012041878/586.

(120055714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.



**Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.765.296,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, the twenty-seventh day of March,  
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Companhia Global de Imóveis, LLC, a limited liability company (LLC) incorporated and organized under the laws of the state of Texas, United States of America, having its registered office at 350, North St. Paul Street, Dallas, Texas 75201, United States of America (the Company).

THERE APPEARED:

Maniro Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Santa Venerina Inv. & Arbitrage Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nadège Le Gouellec, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>th</sup> floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entire membership interests of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that pursuant to (i) a written consent of the sole manager of the Company validly adopted on March 21, 2012, (ii) a plan of conversion dated March 27, 2012 and (iii) a certificate of conversion, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the state of Texas, United States of America, to give effect to that resolution have been duly performed;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of February 29, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company (the Closing Accounts), and (ii) from a certificate of the management of the Company dated March 26, 2012, that since the date of the Closing Accounts and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Closing Accounts have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof (the Management Certificate). A copy of the Closing Accounts and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

IV. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Companhia Global de Imóveis and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;

5. Creation and allocation to the legal reserve;

6. Acknowledgment of the resignation of the current manager of the Company and granting of full discharge for the performance of its duties as manager of the Company from the date of its appointment until the date of resignation;

7. Appointments of managers;

8. Establishment of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

9. Miscellaneous.

V. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the present deed, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

The Meeting further declares that all formalities required under the laws of the state of Texas, United States of America to give effect to such transfer have been duly performed, evidence of which have been provided to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Meeting resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Companhia Global de Imóveis, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the Closing Accounts.

The valuation of the assets and liabilities of the Company is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the Closing Accounts and (ii) the Management Certificate from which it results that:

- "all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per February 29, 2012;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the net worth of the assets and liabilities of the Company per the attached balance sheet is valued at least at two hundred and eighty one million, nine hundred and sixteen thousand, one hundred and eight United States Dollars and thirty eight cents of United States Dollars (USD 281,916,108.38-), and since the date of said balance sheet no material changes have occurred no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per February 29, 2012 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof; and

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer, with full legal continuance of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg".

The Meeting records that the description, consistency and allocation of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the Closing Accounts.

The Meeting resolves to approve the Company's opening balance sheet mirroring the Closing Accounts of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the state of Texas, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of it shall remain attached to the present deed.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall as from now on read as follows:

**I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the Luxembourg laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is Companhia Global de Imóveis.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form, except by way of public offer.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

## II. Capital - Shares

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-five million seven hundred sixty-five thousand two hundred ninety-six United States Dollars (USD 35,765,296.-) divided into nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) shares without designation of par value.

**Art. 8.** Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders.

Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

## III. Management - Representation

**Art. 9.** The company is managed by a board of managers consisting of at least three members, whether shareholders or not. At least one of these members shall be designated as a category A manager, the others being designated as category B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

- I. he resigns his office by notice to the company, or
- II. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- III. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- IV. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

**Art. 10.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request at the place indicated in the convening notice which shall be, in principle, in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

No notice shall be required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented by virtue of a proxy. Representation may only occur by virtue of a proxy meeting all of the following conditions:

- I. a proxy may only be given in respect of a specific meeting of the board of managers; and
- II. such proxy must be in writing and it must reproduce the agenda of such meeting; and
- III. the proxyholder must be a manager.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 11.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorized to proceed to the payment of interim dividends subject to the following conditions:

I. interim accounts are drawn up by the board of managers;

II. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

III. the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

IV. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

V. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 12.** The Company will be bound in any circumstances, except regarding matters provided under article 13, by (i) the joint signatures of any two (2) category A manager or (ii) the joint signature of one (1) category A manager and one (1) category B manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to the present articles of association.

**Art. 13.** The company may only decide on the matters listed below through a resolution of the board of managers. The approval of a resolution of the board of managers on those matters will require the affirmative vote of all category A members of the board of managers:

I. Acquisition, alienation, assignment, transfer, encumbrance or disposition of real estate, for any reason, by the company, as well as any grant by the company of security or guarantees of any nature for its own or third parties' obligations in any amount (including without limitation the grant of personal guarantees such as aval guarantee (aval) or surety (fiança)), and any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the entering into such transaction by any company controlled, directly or indirectly, by the company (Controlled Company);

II. Assumption of any financings or loans;

III. The entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature related to the company that, in a single transaction or series of related transactions carried out over a period of 12 (twelve) successive months, involves a total amount greater than 1% (one percent) of the net asset value of the company;

IV. Any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, as to the entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature between any Controlled Company, on one side, and, on the other, (i) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the Controlled Company in question; or (ii) any company or other type of institution that directly or indirectly controls or participates in the control of the Controlled Company in question; or (iii) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the same company(ies) and/or other type(s) of institution that control(s) the Controlled Company in question;

V. Nomination of the officer(s) or representative(s) who shall represent the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the nomination of an officer or representative by any Controlled Companies (i) at shareholders' meetings, shareholders' meetings and/or in amendments to the articles of Incorporation of any of its respective controlled companies and/or the successors of such controlled companies, as well as (ii) in any other act or instrument executed by the company and/or by any of the Controlled Companies in their capacity as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest in other companies, institutions or undertakings;

VI. Participation by the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the participation of any Controlled Company in other new or existing companies, institutions or undertakings in Brazil, Luxembourg or abroad, as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any

participation or economic or institutional interest, including participation in shareholders' agreements, consortia, joint ventures, investment agreements or any other type of agreement of incorporation and/or institutional participation.

**Art. 14.** The board of managers may give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### IV. Supervision

**Art. 16.** The company is supervised by one or several statutory auditors, when so required by the Law, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

#### V. Shareholder(s)

**Art. 17.** The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held, in principle, in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### VI. Financial year - Profits - Reserves

**Art. 18.** The financial year of the company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 19.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### VII. Liquidation - Dissolution

**Art. 20.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### VIII. Varia

**Art. 21.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Fifth resolution*

The Meeting acknowledges and confirms that the Closing Accounts of the Company shows net profits in an amount of two hundred eighty-one million, nine hundred sixteen thousand, one hundred eight United States Dollars (USD 281,916,108.-) (the Profits).

The Meeting acknowledges the terms of article 197, 4<sup>th</sup> indent, of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended which provides that:

“(…). Each year, at least one-twentieth of the net profits shall be allocated to the creation of a reserve; the allocation shall cease to be compulsory when the reserve has reached an amount equal to one-tenth of the corporate capital, but shall again become compulsory if the reserve falls below such one-tenth” (the Legal Reserve).

The Meeting resolves to allocate three million, five hundred seventy-six thousand, five hundred twenty-nine United States Dollars and sixty cents of United States Dollars (USD 3,576,529.60) of the Profits to the Legal Reserve, which is therefore duly and fully constituted.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current manager of the Company in duty before the transfer from the state of Texas, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg from its position as manager of the Company and grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment as manager of the Company until the date of resignation.

The Meeting further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, for an undetermined duration:

- Mr. Jorge Paulo Lemann, businessman, born in Rio de Janeiro, Brazil, on August 26, 1939, residing at Redingstrasse 4, 9000 St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Carlos Alberto da Veiga Sicupira, businessman, born on May 1, 1948 in Rio de Janeiro, Brazil, residing at address at 4, Redingstrasse, 4<sup>th</sup> floor, CH-9000, St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Marcel Herrmann Telles, businessman, born on February 23, 1950 in Rio de Janeiro, Brazil, and residing at 4, Redingstrasse, 4<sup>th</sup> floor, CH-9000, St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Roberto Moses Thompson Motta, businessman, born in Rio de Janeiro, on November 6, 1957, residing at PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas, as category B manager of the Company; and
- Mr. Richardus Eduardus Johannes, born in Amsterdam, the Netherlands on September 12, 1960, and with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to establish the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Companhia Global de Imóveis, LLC, une société à responsabilité limitée (LLC) constituée et régie par les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 350, North St. Paul Street, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique (la Société).

#### **ONT COMPARU:**

Maniro Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>e</sup> étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Santa Venerina Inv. & Arbitrage Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>e</sup> étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nadège Le Gouellec, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4<sup>e</sup> étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'intégralité du capital de la Société est dûment représentée à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que par (i) consentement écrit du gérant unique de la Société valablement adopté le 21 mars 2012, (ii) un plan de conversion daté du 27 mars 2012 et (iii) un certificat de conversion, dont des copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer son siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de l'état du Texas afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies;

III. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société, qu'au 29 février 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société (les Comptes de Clôture), et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 26 mars 2012, que depuis la date des Comptes de Clôture et à compter de la date des présentes, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les Comptes de Clôture soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent plus une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes (le Certificat de Gestion). Une copie des Comptes de Clôture et du Certificat de Gestion, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Companhia Global de Imóveis et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de d'ouverture de la Société et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en raison du changement de nationalité de la Société qui devient une société de droit luxembourgeois, soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée;

5. Création et affectation à la réserve légale;

6. Prise d'acte de la démission du gérant actuel de la Société et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

7. Nomination des gérants;

8. Etablissement siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

9. Divers.

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

L'Assemblée déclare par ailleurs que toutes les formalités requises par les lois de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique en vue de donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Companhia Global de Imóveis, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte des Comptes de Clôture.

L'estimation des actifs et passifs de la Société est prouvée au notaire par, entre autres, (i) les Comptes de Clôture et (ii) le Certificat de Gestion dont il ressort que:

- «tous les actifs et passifs de la Société sont indiqués sur le bilan certifié ci-joint daté du 29 février 2012;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs de la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à deux cent quatre-vingt-un millions neuf cent seize mille cent huit dollars américains et trente-huit cents (USD 281.916.108,38) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel dans l'activité de

la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les états financiers au 29 février 2012 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes; et

- qu'il n'existe aucun obstacle, juridique ou contractuel, au transfert avec pleine continuation de la personnalité morale de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg.»

L'Assemblée constate que la description, la cohérence et l'affectation de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et entièrement libéré résultent des Comptes de Clôture.

L'Assemblée décide d'approuver un bilan d'ouverture de la Société correspondant aux Comptes de Clôture de la Société qui reflètent la situation financière de la Société avant le transfert de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront désormais la teneur suivante:

### **I. Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est Companhia Global de Imóveis.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, cession ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associés selon les cas n'entraîne pas la dissolution de la société.

### **II. Capital - Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente-cinq millions sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 35.765.296,-) divisé en neuf mille neuf cent nonante-neuf (9,999) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, tant qu'il n'y a qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour tous les autres points relatifs aux cessions de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### **III. Gérance - Représentation**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non. Au moins un de ces membres sera désigné comme gérant de catégorie A, les autres étant désignés comme gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui peut à tout moment les révoquer.

Leur mandat et rémunération sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Le poste de gérant sera vacant si:

I. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou



II. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper un poste de gérant, ou

III. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers d'une manière générale, ou

IV. il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 10.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se situe à Luxembourg.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère valablement sur tous points que si une majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration. La représentation n'est possible en vertu d'une procuration que si les conditions suivantes sont toutes remplies:

I. la procuration est uniquement accordée pour une réunion déterminée du conseil de gérance, et

II. la procuration doit être écrite et doit reprendre l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance; et

III. le mandataire doit être un gérant.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et exécutoires comme si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies de la même résolution; et peuvent être envoyées par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, un membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil de gérance par un outil de communication (notamment le téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (en personne, par procuration, par d'un de ces outils de communication) d'entendre et d'être entendu à tout moment par les autres membres, sera censée être présente à cette réunion et sera pris en compte dans le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions traitées à cette réunion.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié de Luxembourg.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la société.

**Art. 12.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne les opérations visées à l'article 13, (i) par les signatures conjointes de deux (2) gérants de catégorie A ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir n'aient été prises par le conseil de gérance conformément aux présents statuts.

**Art. 13.** La société ne peut décider des questions mentionnées ci-dessous que par une décision du conseil de gérance. L'approbation d'une résolution du conseil de gérance sur ces questions nécessiteront le vote affirmatif de tous les membres de catégorie A du conseil de gérance:

I. Achat, aliénation, cession, transfert, hypothèque ou disposition de biens immobiliers, pour quelque raison que ce soit, par la société, ainsi que l'octroi par la société de sûretés ou garanties de toute nature pour l'exécution des obligations de la société ou de tiers quel qu'en soit le montant (en ce compris notamment l'octroi de garanties personnelles telles qu'un aval ou une sûreté), et tout consentement de la société qui peut être exigé en sa qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la conclusion d'une telle transaction par toute société contrôlée directement ou indirectement par la Société (Société Contrôlée);

II. Reprises de financements ou emprunts;

III. Conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature auquel la société est partie, qui en une seule opération ou une série de plusieurs opérations liées effectuées sur une période de douze (12) mois consécutifs porte sur un montant total supérieur à un pour cent (1%) de l'actif net de la société;

IV. Consentement de la société, agissant en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, pour la conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature entre une Société Contrôlée d'une part et (i) une société ou tout autre type d'institution directement ou indirectement contrôlée par la Société Contrôlée en question, ou (ii) une société ou tout autre type d'institution qui contrôle ou participe au contrôle directement ou indirectement de la Société Contrôlée en question; ou (iii) une société ou tout autre type d'institution qui est directement ou indirectement contrôlée par la ou les mêmes sociétés et/ou un ou des autres types d'institution qui contrôlent la Société Contrôlée en question;

V. Nomination des agents et des mandataires qui représenteront la société, et/ou tout consentement de la société nécessaires quand elle agit en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la désignation de tels agents ou mandataires par des Sociétés Contrôlées (i) lors d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et/ou dans les modifications statutaires des sociétés dont elles ont le contrôle respectif, et/ou pour (ii) tout autre acte ou instrument conclu par la société ou par une Société Contrôlée en sa capacité d'associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt économique ou institutionnel dans d'autres sociétés, institutions ou entreprises;

VI. Participation par la société et/ou tout consentement de la société, nécessaires quand elle agit en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la participation par des Sociétés Contrôlées dans des sociétés, institutions ou entreprises nouvelles au Brésil, au Luxembourg ou ailleurs, comme associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt économique ou institutionnel en ce compris la participation à des pactes d'actionnaires, consortiums, accords d'exploitation en commun («joint-ventures»), contrats d'investissement, ou tout autre type de contrat de constitution et/ou de participation.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut donner des pouvoirs spéciaux pour des tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### IV. Surveillance

**Art. 16.** La société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, lorsque la loi l'exige, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

#### V. Assemblée générale des associés

**Art. 17.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions allant au-delà des pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions se feront par écrit et seront consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise si tant qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront, en principe, au Luxembourg. La participation en vertu d'une procuration est permise.

#### VI. Exercice social - Bénéfices - Réserves

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier (1) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année au dernier jour de décembre un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits seront dressés.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution,

si à un moment donné et pour une raison quelconque, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

## VII. Liquidation - Dissolution

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés à la majorité fixée à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le(s) liquidateur(s) seront investis des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser les actifs et de payer les dettes.

## VIII. Dispositions générales

**Art. 21.** Les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications pour tous les points qui ne sont pas prévus dans les présents statuts.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et confirme que les Comptes de Clôture indiquent des bénéfices nets de deux cent quatre-vingt-un millions neuf cent seize mille cent huit dollars américains (USD 281.916.108,-) (les Bénéfices).

L'Assemblée prend acte des termes de l'article 197, 4<sup>e</sup> alinéa de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée qui prévoit que:

«(...) chaque année, au moins un vingtième des bénéfices nets sera affecté à la création d'une réserve; cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve a atteint un montant égal à un dixième du capital social, mais redeviendra obligatoire si la réserve tombe en dessous de ce dixième» (la Réserve Légale).

L'Assemblée décide d'affecter trois millions cinq cent soixante-seize mille cinq cent vingt-neuf dollars américains et soixante cents (USD 3.576.529,60) des Bénéfices à la Réserve Légale qui est ainsi dûment et intégralement constituée.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, du gérant actuel de la Société en fonction avant le transfert de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ses fonctions depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Jorge Paulo Lemann, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 26 août 1939, domicilié à Redingstrasse 4, CH-9000 St Gallen, Suisse, en tant gérant de catégorie A de la Société;

- M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 1 mai 1948, domicilié au Redingstrasse 4, CH-9000 St Gallen, Suisse; en tant gérant de catégorie A de la Société; et

- M. Marcel Herrmann Telles, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 23 février 1950, domicilié au Redingstrasse 4, CH-9000 St-Gallen, Suisse, en tant gérant de catégorie A de la Société;

- M. Roberto Moses Thompson Motta, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 6 novembre 1957, domicilié à PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas, en tant gérant de catégorie B de la Société; et

- M. Richardus Eduardus Johannes, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 12 septembre 1960, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND, N. LE GOUELLEC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15801. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012045606/602.

(120061374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012045543/14.

(120061679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Build International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.660.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045590/10.

(120061702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Lindley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012045767/10.

(120061667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Richards-Stark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045870/11.

(120061295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**CoCon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.513.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046102/9.

(120061923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**S&S Fonder, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045883/10.

(120061274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**SpotRTM 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045887/10.

(120061285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Sceptis Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 168.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012045884/11.

(120061305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Willow No. 1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 167.397.

Concerne le dépôt du 13/3/2012, référence L120041449.

*Déclaration rectificative du 29 mars 2012*

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars,

Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné,  
déclare

que dans l'acte de constitution de la société anonyme Willow No. 1 (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.397, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qu'il a reçu en date du 24 février 2012, il a été erronément indiqué dans les versions anglaise et française des dispositions transitoires que la première assemblée générale annuelle se réunira au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2012 alors qu'elle ne se réunira pour la première fois qu'en 2013.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, déclaré par le notaire soussigné à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Signé: M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2012, REM/2012/299. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012046416/25.

(120061822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045891/10.

(120061289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**SEB Prime Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045895/10.

(120061280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Sirio Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.195.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045901/10.

(120061618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent Soixante-Cinquième (165.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 168.191.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. März 2012*

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Claudius Pettig, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Frau Nicole Senf als Stimmzählerin.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.
2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Martin Seidel, geboren am 28.04.1979 in Trier, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.
3. Herr Rechtsanwalt Martin Seidel soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7.03.2012.

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Frau Nicole Senf  
Rechtsanwalt / Rechtsanwältin / Steuerachangestellte

Référence de publication: 2012046230/24.

(120061401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**Langerheights S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.194.

L'an deux mille douze, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «LANGE-RHEIGHTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118194, constituée suivant acte notarié en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1761 du 20 septembre 2006. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Quentin BRASSEUR, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2011, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

B) La présente Assemblée Générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour insérés dans le Mémorial numéro 3090 du 16 décembre 2011 et numéro 3224 du 31 décembre 2011, le "Letzebuurger Journal" (Luxembourg) et le "Tageblatt" (Luxembourg) du 16 décembre 2011 et du 31 décembre 2011.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée Générale.

C) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

D) Il résulte de la liste de présence, que sur un total de trois cent dix (310) Actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) Action est représentée à la présente Assemblée Générale.

E) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011 et modification subséquente de l'article premier, troisième alinéa, ainsi que de l'article six, premier alinéa, des statuts de la Société avec même effet.

2. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1<sup>er</sup>), troisième alinéa, et l'article six, premier alinéa, des statuts de la Société sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (troisième alinéa, première phrase).** «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

**Art. 6. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, Q. BRASSEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 janvier 2012. Relation: EAC/2012/891. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012045781/60.

(120061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Sunpharma Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012045909/14.

(120061345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**True Global Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012045922/14.

(120061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Par résolutions circulaires prises en date du 18 avril 2012, les administrateurs ont transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont changé et se trouve à présent au:

Polyxeni Kotoula, administrateur et président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Jorge Pérez Lozano, administrateur, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Pour avis conforme

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012046059/18.

(120062250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---